

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Inria

FRANCE 2030 - STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

APPEL À PROJETS « DES PIONNIERS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

Ouvert jusqu'au 09/06/2026


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement





SOMMAIRE

- 1. CONTEXTE ET PRESENTATION GENERALE DE L'AAP**
- 2. LA COLLABORATION BPIFRANCE/INRIA**
- 3. MODALITÉS DE FINANCEMENT**
- 4. DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉPÔT**
- 5. CRITÈRES DE SÉLECTION**
- 6. CALENDRIER**



1

CONTEXTE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AAP

STRATÉGIE NATIONALE EN IA – VOLET DEEPTECH

IA embarquée : AAP « IA embarquée », DeepGreen

IA de confiance : Testing and experimentation facilities for AI, AMI
« Démonstrateurs pour l'IA de confiance »

IA frugale : AAP « Démonstrateur d'IA frugale pour la transition écologique des territoires »

IA generative : AAP « Communs numériques pour l'IA générative »,
AAP « Accélérer l'usage de l'IA générative dans l'économie »

Sommet pour l'action en IA à Paris :

une nouvelle impulsion pour la stratégie nationale en IA

IA de rupture : AAP « Pionniers de l'IA », l'agilité au service de l'IA+X

SOUTENIR L'IA COMME FACTEUR DE RUPTURE

Étendre les capacités de l'IA à
l'intersection des technologies

*(jumeaux numériques, couplage aux
bases de données massives, ...)*

Soutenir **l'intégration de l'IA dans
les secteurs stratégiques** : industrie,
santé, sécurité, énergie, transition
écologique.

Pionniers de l'IA

Encourager **l'ambition et la prise de
risque long terme** avec une forte
sélectivité des *in itinere* des projets

Identifier et soutenir au plus vite les
technologies de rupture

PIONNIERS DE L'IA POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES



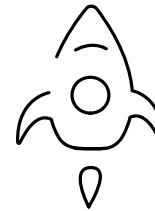
Une instruction accélérée des dossiers

Les contrats seront signés dans un **délai de 3 mois à compter du dépôt du dossier initial pour les phases 1 et 2**



Projets en trois phases de développement

Des projets en 3 phases, avec **une expertise et un accompagnement croisés économique et technologique** grâce à Bpifrance et à l'Inria.



Un dispositif exigeant, porté sur les résultats

Le passage d'une phase à l'autre est soumis à l'atteinte des résultats et à l'expression **d'objectifs encore plus ambitieux**



Un dispositif en soutien aux consortiums agiles

Les entreprises sont **libres de s'associer à des partenaires différents** (académiques, industriels, etc.) au cours des trois phases des projets

LES GRANDS PRINCIPES DE L'AAP

❑ PROJETS ATTENDUS

- Projets de R&D à **fort potentiel de rupture** technologique, capables de générer **un impact durable sur l'économie** et de contribuer à la **souveraineté nationale** grâce à des innovations en intelligence artificielle

- **Secteurs stratégiques :**

- Conception et de la production industrielle
- Santé
- Transition écologique
- Sécurité

« Par exception et de manière moins prioritaire, ils pourront porter sur d'autres thématiques applicatives »

❑ UN DISPOSITIF « EN ETONNOIR »

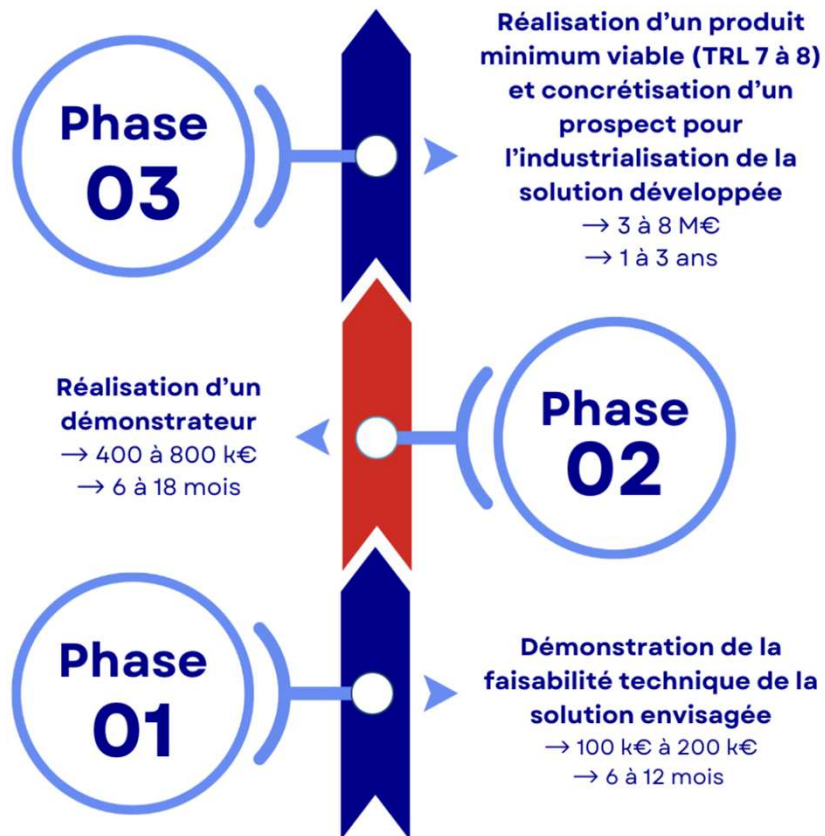
- **Approche agile et réactive :**

Chaque projet admis en instruction initiale aura son propre **parcours jalonné** matérialisé par **trois phases de travaux**.

- Le passage d'une phase à l'autre fait l'objet d'un **nouveau dépôt de dossier** par les porteurs, puis d'une phase de **sélection et d'instruction par l'opérateur**. Chaque phase donnera lieu à un **nouveau contrat d'aide** si le projet est sélectionné.

- Un **dossier de candidature nettement allégé** par rapport aux AAPs FR30 classiques

LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'AAP : UNE LOGIQUE BOTTOM UP



Dépôt des dossiers de **phase 3 « au fil de l'eau »**, une fois les objectifs de la phase 2 constatés atteints par Bpifrance

Process classique
Sélection-audition-instruction

Dépôt des dossiers de **phase 2 « au fil de l'eau »**, une fois les objectifs de la phase 1 constatés atteints par l'opérateur

Process accéléré
instruction-contractualisation en 3 mois sur dossier

3 relèves pour la phase 1 :

- 5 novembre 2025
- 10 mars 2026
- 9 juin 2026 à 12h00

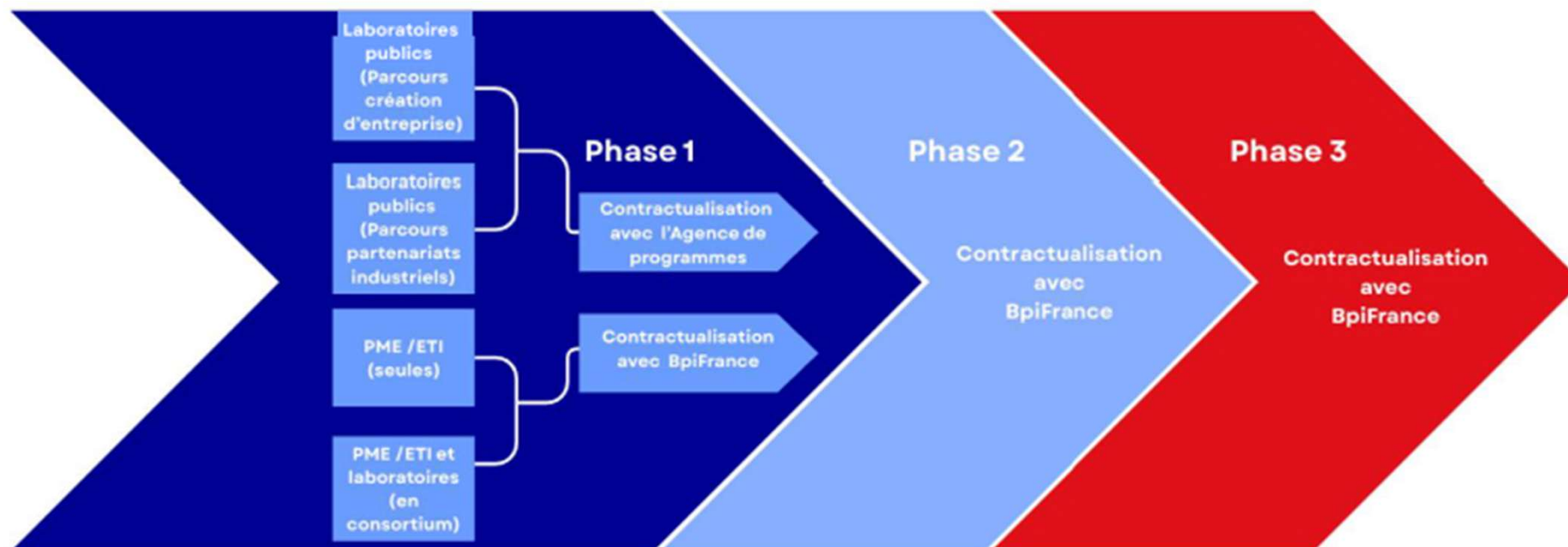
Process accéléré
instruction-contractualisation en 3 mois sur dossier



2

LA COLLABORATION INRIA/BPIFRANCE

UN AAP OPÉRÉ EN COLLABORATION AVEC L'AGENCE DE PROGRAMMES NUMÉRIQUES (INRIA)



L'Agence de programmes Numérique sera l'entité opératrice et contractante pour les projets en phase 1 qui choisiront d'avoir recours à l'accompagnement à la création d'entreprises, ou à l'accompagnement aux partenariats industriels académiques-industriels.

Les porteurs devront donc préciser dans quel parcours ils s'inscrivent en phase 1 :

- Parcours création d'entreprise avec l'Agence de programmes Numérique
- Parcours partenariats industriels avec l'Agence de programmes Numérique
- Parcours générique avec Bpifrance

FOCUS PARCOURS INRIA ET PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS



- Des projets à base de résultats de recherche/technologies issus de la recherche académique
 - Présentés en phase 1 par des établissements de recherche et d'enseignement supérieur
- Qui seront développés, à partir de la phase 2, **par une entreprise**
 - via un transfert de technologie à
 - une startup, créée à l'issue de/pendant la phase 1
 - une entreprise existante
 - le laboratoire peut devenir/rester partenaire du projet
- Pour assurer le succès, nécessité d'un accompagnement professionnel
 - **à la création d'entreprise** : dispositif spécialisé (comme Inria Startup Studio)
 - **au transfert de technologie** : recherche d'une entreprise cible, encadrement du transfert

PARCOURS

- Organismes publics de recherche, universités et écoles d'ingénieurs qui portent un projet entrepreneurial
- Organismes publics de recherche, universités et écoles d'ingénieurs qui portent un projet de transfert de technologie sur la base d'un besoin industriel

LA PHASE 1 – LES DOSSIERS ATTENDUS

PARCOURS ENTREPRISES ET CONSORTIUM



- Sur la phase 1 : **le montant d'aide sera compris entre 100 et 200k euros**
 - Sur la phase 2 : le montant d'aide sera compris entre 400 et 800k euros
 - Sur la phase 3 : le montant d'aide sera compris entre 3 et 8M€



- Les travaux doivent être réalisés en **France**
- ■ Les entreprises doivent disposer **d'une immatriculation au RCS à date du dépôt du dossier**

- Les « entreprises en difficultés » selon le droit européens sont exclues dès le dépôt

MAX 3 partenaires

- Projets **mono partenaires et collaboratifs**. Pour les projets collaboratifs : **le chef de file doit être une PME ou une ETI.**
- Les projets attendus viseront la **mise en œuvre d'une innovation technologique qui a un impact transformant sur un domaine d'application démontré par le traitement d'un cas d'usage identifié**. Ils porteront sur les secteurs stratégiques de la conception et de la production industrielle, la santé, la transition écologique, la sécurité
- Les porteurs devront clairement **identifier l'innovation technologique** qu'ils souhaitent mettre en œuvre, **le cas d'usage** et le **secteur d'application** visés par le projet.
- Les travaux liés au projet ne devront pas avoir débuté avant le dépôt complet du dossier de candidature en réponse au présent AAP

Attention : les montants d'aides sont calculés en fonction d'un taux appliqué à une dépense.

Exemple : je candidate pour la phase 1, je suis une PE et présente des coûts de "travaux de R&D", le taux d'aide associé est de 45% (cf cahier des charges). Le minimum d'assiette que je peux présenter est 222 000 euros de dépenses éligibles pour atteindre les 100k d'aide.



3

MODALITES DE FINANCEMENT

RÉGIMES D'AIDES ET INTENSITÉ DES TAUX

Régime d'aides mobilisables : régime n° SA.111723 ; aides de minimis dans le cadre du régime (UE) 2023/2831

Aides proposées pour les activités économiques

Type d'entreprise Type de travaux	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Travaux de recherche et développement	45%	35%	25%
Travaux de recherche et développement dans le cadre d'une collaboration effective ³	60%	50%	40%

Type d'acteur	Intensité de l'aide
Organismes de recherche et assimilés (type de coûts au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Types de dépenses éligibles

- **Activités de R&D comprenant :**
 - Frais de personnel
 - Coûts des instruments et du matériel utilisés pour le projet.
 - Coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et brevets achetés (ou pris sous licence) ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet, ainsi que les coûts des dispositifs d'accompagnement coordonnés par l'Agence de programmes Numérique ;
- **qui seront classées suivant les catégories suivantes :**
 - Salaires et charges
 - Frais connexes
 - Coûts de sous-traitance
 - Contribution aux amortissements
 - Coûts de refacturation interne
 - Frais de mission
 - Autres coûts



4

DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉPOT

DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉPÔT



Le dépôt des projets est à faire sur notre plateforme de dépôt : <https://www.picxel.bpifrance.fr/projets>
Le dossier de candidature est téléchargeable [juste ici](#) dans la partie « Documents à télécharger ». **L'annexe 0** indique l'ensemble des documents à déposer. Vous trouverez également un guide d'utilisation de PICXEL.



- Présentation détaillée du projet
- Dépenses du projet
- Dernière liasse fiscale
- Grille d'impact socio-économiques et environnementale (non obligatoire)
- Fiche de demande d'aide
- Quest. Activités avec des pays sanctionnés
- Autres documents administratifs...

PICXEL

Cette icône signifie que le document est à remplir directement sur la plateforme. Nous vous invitons à anticiper le temps de remplissage des documents dématérialisés. La plateforme ferme à 12h00 le jour de la relève.

PICXEL



Attention : les dossiers doivent être complets le jour de la relève et devront comporter l'ensemble des pièces mentionnées dans l'Annexe 0.

Des documents qui ne respecteraient pas les templates fournis ne seront malheureusement pas acceptés !

En fonction de la catégorie de votre structure, certains documents ne seront pas obligatoires. L'annexe 0 précise cela



5

CRITÈRES DE SELECTION

CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA PHASE 1

- Pertinence et apport différenciant de l'IA et portée systémique du cas d'usage
- Montage du projet et collaboration entre experts de l'IA et experts sectoriels
- Indicateurs clés de performance
- Excellence des porteurs de projets
- Faisabilité technologique au regard des impacts attendus Infrastructures et accès massif à des données uniques
- Infrastructures et accès massif à des données uniques
- Performance environnementale du projet. L'évaluation de ce critère sera basée sur la préparation au remplissage de la grille d'impacts environnementaux autour d'un nombre restreint de critères
- Lors des dépôts de dossiers dans les trois phases, les porteurs devront effectuer une analyse succincte de la maturité du projet en matière de cybersécurité.



6

CALENDRIER

PROCESSUS DE SÉLECTION ET CALENDRIER



PHASE 1 – process accéléré



Entonnoir de sélectivité : le passage en phase 2 puis en phase 3 n'est pas automatique

bpifrance

PHASE 2 – process accéléré

bpifrance

PHASE 3 – process France 2030 classique

Relève 2 : 10 mars

Dépôt d'un dossier complet allégé par le porteur

Comité de Sélection
Validation et Décision de financement

Validation et décision par le Comité de pilotage

Fil de l'eau

Fil de l'eau

Inria

bpifrance

Sélection

Conventionnement

Suivi



Présélection/Audit
ion/Instruction

Étude du dossier par les opérateurs

Edition/envoi des contrats puis suivi des indicateurs qui permettront de valider le passage en phase 2

Passage en candidature phase 2, dépôt d'un nouveau dossier au fil de l'eau après le GO de la phase précédente. Les projets suivent le processus de sélection accéléré

Passage en phase 3, dépôt d'un nouveau dossier au fil de l'eau après le GO de la phase précédente. Les projets suivent le process sélection classique France 2030

3 mois en moyenne

6 à 12 mois

Relève 3 : 09 juin 2026

bpifrance | 21

CONTACT



Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin :

- aap-france2030@bpifrance.fr
- ia.dge@finances.gouv.fr
- pionniers-ia@inria.fr



SERVIR L'AVENIR

bpifrance